



Modalités et utilisation du carnet ATA

Serge Sahli – responsable Service export / Chambre vaudoise
du commerce et de l'industrie à Lausanne

- Organisation et histoire
- La place de la Suisse
- Qu'est-ce qu'un Carnet ATA?
- La composition et le fonctionnement
- Litiges et organisation
- Quels pays acceptent les Carnets ATA?
- Carnet CPD China – Taiwan
- Carnet par internet

Issuing Association Association émettrice		INTERNATIONAL GUARANTEE CHAIN CHAÎNE DE GARANTIE INTERNATIONALE	
A.T.A. CARNET/CARNET A.T.A. FOR TEMPORARY ADMISSION OF GOODS POUR L'ADMISSION TEMPORAIRE DES MARCHANDISES CUSTOMS CONVENTION ON THE A.T.A. CARNET FOR THE TEMPORARY ADMISSION OF GOODS CONVENTION DOUANIÈRE SUR LE CARNET A.T.A. POUR L'ADMISSION TEMPORAIRE DES MARCHANDISES CONVENTION ON TEMPORARY ADMISSION CONVENTION RELATIVE A L'ADMISSION TEMPORAIRE (Before completing the Carnet, please read Notes on cover page 3/Avant de remplir le carnet lire la notice en page 3 de la couverture)			
A T A C A R N E T	A. HOLDER AND ADDRESS / Titulaire et adresse	G. FOR ISSUING ASSOCIATION USE / Réservé à l'association émettrice FRONT COVER / Couverture	
	B. REPRESENTED BY / Représenté par*	a) CARNET No. Carnet N°: <input type="text"/>	
	C. INTENDED USE OF GOODS / Utilisation prévue des marchandises	b) ISSUED BY / Délivré par	
		c) VALID UNTIL / Valable jusqu'à / / year / month / day (inclusive) année / mois / jour (inclus)	
P. This carnet may be used in the following countries/Customs territories under the guarantee of the associations listed on page four of the cover. / Ce carnet est valable dans les pays/territoires douaniers ci-après, sous la garantie des associations reprises en page quatre de couverture.			
The holder of this Carnet and his representative will be held responsible for compliance with the laws and regulations of the country/Customs territory of departure and the countries/Customs territories of importation. / A charge pour le titulaire et son représentant de se conformer aux lois et règlements du pays/territoire douanier de départ et des pays/territoires douaniers d'importation			
H. CERTIFICATE BY CUSTOMS AT DEPARTURE / Attestation de la douane, au départ		I. Signature of authorised official and Issuing Association stamp / Signature du délégué et timbre de l'association émettrice	
a) Identification marks have been affixed as indicated in column 7 against the following item No(s) of the General List Apposés les marques d'identification mentionnées dans la colonne 7 en regard du (des) numéro(s) d'ordre suivant(s) de la liste générale:		Place and Date of Issue (year/month/day) Lieu et date d'émission (année/mois/jour)	
b) GOODS EXAMINED / Vérifié les marchandises* Yes/Oui No/Non		J.	
c) Registered under Reference No.* Enregistré sous le numéro.*		X X Signature of Holder / Signature du titulaire	
d) Customs Office - Place - Date (year/month/day) Signature and Stamp Bureau de douane - Lieu - Date (année/mois/jour) Signature et timbre			

TO BE RETURNED TO THE ISSUING ASSOCIATION IMMEDIATELY AFTER USE / À RETOURNER À L'ASSOCIATION ÉMETTRICE IMMÉDIATEMENT APRÈS UTILISATION

*If applicable. *S'il y a lieu

- L'Organisation Mondiale des Douanes (**OMD**) administre les conventions internationales qui régissent le système ATA.
- Au sein de la Fédération Mondiale des Chambres de commerce (**WCF**), le Conseil Mondial des Carnets ATA (**WATAC**) gère le système ATA et sa chaîne de garantie.
- Chaque pays membre a une association garante unique reconnue par les autorités douanières nationales et par la WCF.
- En Suisse, c'est **l'Alliance des Chambres de commerce suisses**.

- Au cours des 45 dernières années, le système s'est étendu de quelques pays européens à l'ensemble du monde industrialisé et à un nombre croissant de pays émergents – 66 pays aujourd'hui.
- En 2009, plus de 160'000 carnets ont été émis dans le monde couvrant environ 16 milliards de dollars de marchandises.
- A ce jour, il n'y a pas eu un seul cas de non paiement aux douanes de droits et taxes en cas de non-réexportation !

Une place d'exception :

- 24'444 carnets en 2009 (-7% / 2008)
- Près de de CHF 3.5 milliards de valeurs des marchandises couvertes
- Rôle du commerce extérieur de la Suisse ... 1 franc sur 2 gagné à l'étranger.



Schengen arrive, le contrôle douanier reste



- Le 11 décembre 2008, à minuit, la Suisse est entrée dans l'espace Schengen. Les contrôles systématiques des personnes aux points de passage de la frontière suisse appartiennent au passé.
- Au vu de cette particularité, le contrôle douanier subsiste. La douane doit continuer à contrôler les marchandises qui franchissent la frontière et les carnets ATA restent d'actualité !

- C'est un document douanier international qui permet l'importation temporaire de marchandises, sans s'acquitter des droits et des taxes, pendant au maximum un an.
- Le sigle « ATA » correspond à l'acronyme français et anglais "Admission Temporaire/Temporary Admission."



Qu'est-ce qu'un Carnet ATA?



- Le Carnet ATA remplace la déclaration douanière nationale à la frontière de chaque pays où vous passez lors d'un voyage

Ceci veut dire :

- moins de paperasse pour les douaniers et pour les titulaires d'un carnet,
- vous passez plus rapidement et plus facilement les frontières.

- Les Carnets ATA **couvrent**:
 - a) Echantillons commerciaux : c'est-à-dire des articles reproductibles représentatifs d'une production.
 - b) Marchandises destinées aux foires, expositions et autres manifestations commerciales, à l'exception des expositions dans les locaux privés aux fins de ventes des marchandises.
 - c) Matériel professionnel : matériel de presse, de radiodiffusion et télévision, matériel aussi de montage, d'essai, de mise en marche, de contrôle, de vérification, d'entretien et de préparation de machines, d'outils et d'appareils de mesure de température, de pression, de distances, ou appareils nécessaires aux hommes d'affaires, experts scientifiques et techniques, instruments nécessaires aux médecins, archéologues, géographes, artistes, etc. ...



Qu'est-ce qu'un Carnet ATA?



- Les Carnets ATA **ne couvrent pas** les produits périssables ou de consommation,
- Ni ceux destinés à des opérations de transformation ou de réparation.

Avec un Carnet ATA, les agents commerciaux, exposants et hommes d'affaires peuvent:

- Préparer d'avance les formalités douanières, à un coût prédéterminé;
- Visiter plusieurs pays (66 pays) avec le même carnet;
- Utiliser le carnet pour plusieurs voyages pendant sa durée de validité;
- Revenir dans leur pays d'origine avec leurs marchandises sans problème ni retard.

- Les marchandises couvertes par un Carnet ATA sont accompagnées d'une garantie internationale aux douanes :
- cela signifie que lors de votre déplacement dans un pays inconnu, une personne désignée sur place va se porter garante pour vous à l'égard des douanes de ce pays....

**...vous bénéficiez d'une
représentation sur place...**



Les procédures d'obtention du carnet ATA pour le matériel sportif

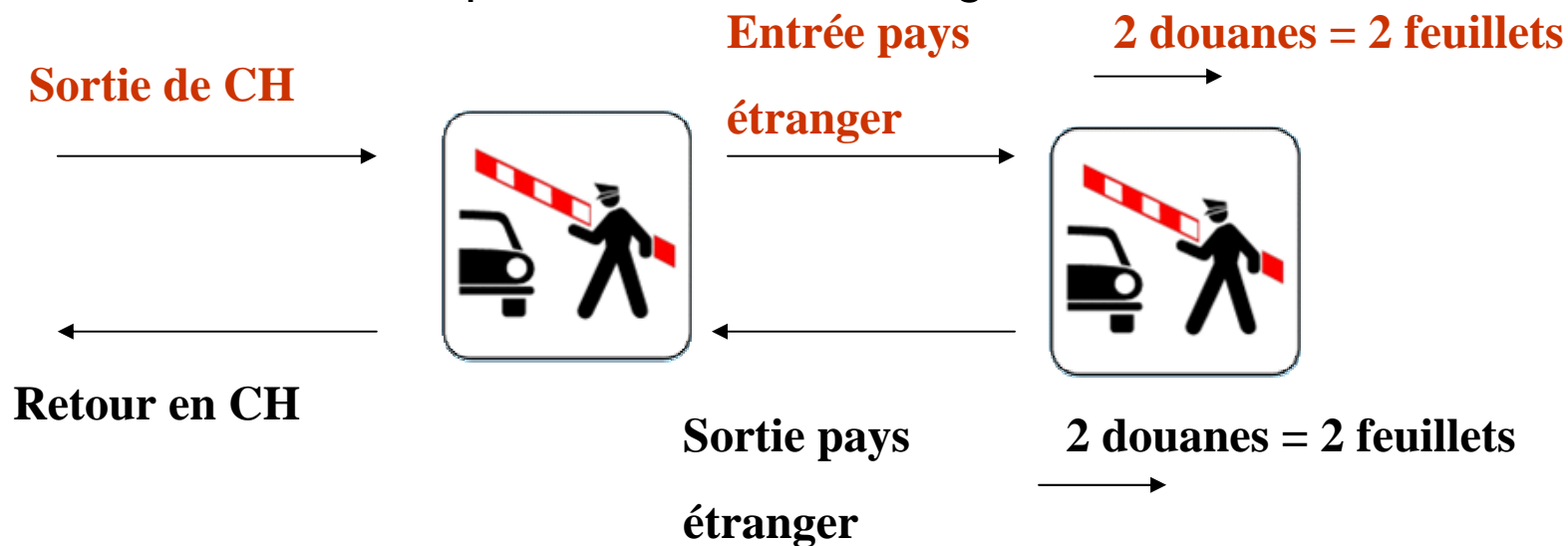


- En vue d'une compétition, la réglementation prévoit que les engins, le matériel et l'équipement des sportifs sont admis sans formalités lorsqu'ils sont importés par le sportif lui-même.
- Ils sont admis sur la base d'un inventaire (sans dépôt de garantie et sans document douanier) lorsqu'ils sont importés par un club ou un groupement de sportifs.
- Ils sont admis sous le couvert d'un carnet ATA lorsqu'ils sont importés par l'organisateur d'une manifestation sportive ou par un transporteur professionnel.

dépend :

- du nombre de voyages,
- des pays à visiter et
- du type de voyage.

- Le carnet comprend deux volets (feuilles) pour sortir de la Suisse et deux volets (feuilles) pour rentrer.
- A chaque déplacement, il y a un feuillet pour la douane suisse et un autre pour la douane étrangère.



- La CCI se porte garante pour les titulaires face aux autorités douanières étrangères.
- C'est la raison pour laquelle elle demande un cautionnement de 20 à 30% de la valeur des marchandises du Carnet ATA.

Conditions du Carnet ATA



- Passage de frontière: heures de dédouanement
- Taxe pour dédouanement en dehors des heures d'ouverture du bureau de douane
<http://www.ezv.admin.ch/>
- Sortie de Suisse avec une sélection de quelques positions de la liste des marchandises:
- Les positions manquantes sont à biffer sur les listes des volets et non pas sur la couverture du carnet.

2005 SEP. 23

Issuing Association
 Association émettrice
 CHAMBRE VAUDOISE
 DE COMMERCE ET
 D'INDUSTRIE
 ASSOCIATION DELLA
 CAMBIAVALE
 E D'INDUSTRIA
 SVIZZERA

A.T.A. CARNET / CARNET A.T.A.
FOR TEMPORARY ADMISSION OF GOODS
POUR L'ADMISSION TEMPORAIRE DES MARCHANDISES
 CUSTOMS CONVENTION ON THE A.T.A. CARNET FOR THE TEMPORARY ADMISSION OF GOODS
 CONVENTION DOUANIÈRE SUR LE CARNET A.T.A. POUR L'ADMISSION TEMPORAIRE DES MARCHANDISES
 CONVENTION ON TEMPORARY ADMISSION / CONVENTION RELATIVE À L'ADMISSION TEMPORAIRE
 (Before completing the Carnet, please read Notes on cover page 3 / Avant de remplir le carnet, lire la notice en page 3 de la couverture)

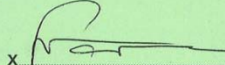
INTERNATIONAL GUARANTEE CHAIN
 CHAÎNE DE GARANTIE INTERNATIONALE
 W.C.F.

A T A C A R N E T	B. REPRESENTED BY* / Représenté par* GONDRAND SA CH-1023 CRISSIER	G. FOR ISSUING ASSOCIATION USE / Réservé à l'association émettrice FRONT COVER / Couverture
	C. INTENDED USE OF GOODS / Utilisation prévue des marchandises EXPOSITION IBC AMSTERDAM	a) CARNET No. / Carnet N° CH VD/2005/0982 Number of continuation sheets: / Nombre de feuilles supplémentaires: /
	e) VALID UNTIL / Valable jusqu'à 2006 / 28 / 28 year / month / day (inclusive) année / mois / jour (inclus)	b) ISSUED BY / Délivré par CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE - LAUSANNE
	P. This Carnet may be used in the following countries/Customs territories under the guarantee of the associations listed on page four of the cover: / Ce carnet est valable dans les pays/territoires douaniers ci-après, sous la garantie des associations reprises en page quatre de la couverture.	

ALGERIA (DZ) ANDORRE (AD) AUSTRALIA (AU) AUSTRIA (AT) BELGIUM-LUXEMBOURG (BE) BULGARIA (BG) CANADA (CA) CHINA (CN) CROATIA (HR) CYPRUS (CY) CZECH REPUBLIC (CZ) DENMARK (DK) ESTONIA (EE) FINLAND (FI) FRANCE (FR) GERMANY (DE) GIBRALTAR (GI) GREECE (GR) HONG KONG, CHINA (HK) HUNGARY (HU) ICELAND (IS) INDIA (IN) IRELAND (IE) ISRAEL (IL) ITALY (IT) IVORY COAST (CI) JAPAN (JP) KOREA (REP. OF) (KR) LATVIA (LV) LEBANON (LB) LITHUANIA (LT) FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA (MK) MALAYSIA (MY) MALTA (MT) MAURITIUS (MU) MOROCCO (MA) NETHERLANDS (NL) NEW ZEALAND (NZ) NORWAY (NO) POLAND (PL) PORTUGAL (PT) ROMANIA (RO) RUSSIA (RU) SENEGAL (SN) SINGAPORE (SG) SLOVAK REPUBLIC (SK) SLOVENIA (SI) REPUBLIC OF SOUTH AFRICA (ZA) SPAIN (ES) SRI LANKA (LK) SWEDEN (SE) SWITZERLAND (CH) THAILAND (TH) TUNISIA (TN) TURKEY (TR) UNITED KINGDOM (GB) UNITED STATES (US)

50 - DECHARGE

The holder of this Carnet and his representative will be held responsible for compliance with the laws and regulations of the country/Customs territory of departure and the countries/Customs territories of importation. / A charge pour le titulaire et son représentant de se conformer aux lois et règlements du pays/territoire d'exportation et des pays/territoires douaniers d'importation.

H. CERTIFICATE BY CUSTOMS AT DEPARTURE Attestation de la douane au départ a) Identification marks have been affixed as indicated in column 7 against the following items No(s), of the General List. / Après les marques d'identification mentionnées dans la colonne 7 en regard du (des) numéro(s) d'ordre suivant(s) de la liste générale Yes / Oui No / Non	I. Signature of authorised official and Issuing Association stamp / Signature du délégué et tampon de l'association émettrice CHAMBRE DE COMMERCE LAUSANNE / 2005 AOUT 29 Place and Date of Issue (year/month/day) Lieu et date d'émission (année/mois/jour)
b) GOODS EXAMINED* / Vérifier les marchandises* Yes / Oui No / Non	J. Signature of Holder / Signature du titulaire X  X
c) Registered under Reference No. / Enregistré sous le numéro* Valerbe - route 3108 05 Customs Office Place Date (year/month/day) Signature and Stamp Bureau de douane Lieu Date (année/mois/jour) Signature et tampon	

*If applicable / *S'il y a lieu

- Cas type
- Le titulaire du carnet s'est rendu en Allemagne le 17.04.08 et oublie l'enregistrement lors de la réexportation à son retour.
- Déroulement litige:
 - HZA Lörrach transmet la déclaration (après expiration du délai de validité du carnet mais au plus tard 1,5 an après expiration).
 - DIHT Berlin transmet la déclaration à l'Alliance Genève qui émet le formulaire A «Demande de justificatifs» à la CCI émettrice.
- CCI transmet les justificatifs à l'Alliance.
- CCI débloque la garantie que suite au règlement des éventuels droits et taxes.



Quels pays acceptent les Carnets ATA



Algeria
Andorra
Australia
Austria
Belarus
Belgium
Bulgaria
Canada
Chile
China
Croatia
Cyprus
Czech Republic
Denmark
Estonia
Finland
France
Germany
Gibraltar
Greece
Morocco
Netherlands
New Zealand
Norway
Pakistan
Poland
Portugal
Romania
Russia
Senegal
Serbia
Singapore

Hong Kong, China
Hungary
Iceland
India
Iran
Ireland
Israel
Italy
Ivory Coast
Japan
Korea (Republic of)
Latvia
Lebanon
Lithuania
Luxembourg
Macedonia
Malaysia
Malta
Mauritius
Mongolia
Slovak Republic
Slovenia
South Africa
Spain
Sri Lanka
Sweden
Switzerland
Thailand
Tunisia
Turkey
United Kingdom
United States of America



Carnet CPD China - Taiwan



- Carnet bilatéral Suisse / China-Taiwan
- Voyage circulaire en Asie:
Possibilité de l'établissement d'un Carnet ATA et d'un Carnet CPD China-Taiwan pour la même marchandise à condition que les 2 types de carnets soient pris en charge simultanément
- Condition incontournable: l'exportation Suisse doit-être validée avant l'importation à Taiwan. On ne peut pas aller à Taiwan en cours de voyage.

- En Suisse, les carnets peuvent être commandés sur Internet:
- ATAswiss > www.ataswiss.ch



Questions?



➤ *Remarques, expériences et questions?*